

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 24 (1886)  
**Heft:** 7

**Artikel:** La chasse au loup  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-189136>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES**

du Canton 15 c. la ligne ou de la Suisse 20 c. son espace.  
de l'Etranger 25 c.

### La chasse au loup.

Quand le Jura était couvert de noires forêts et ne comptait qu'une population clair-semée, le lynx, l'ours et le loup y vivaient tranquilles aux dépens des troupeaux ; mais lorsque les bergers devinrent nombreux, ils s'associèrent pour combattre ces carnassiers. Parmi les Jurassiens, il en est peu qui aient montré autant d'aptitude et de diligence pour la destruction des bêtes féroces que les Vallorbiers. Leur *Société de chasse*, d'une existence plusieurs fois séculaire, est une des particularités de la contrée, ainsi qu'on le verra par les curieux détails qu'on va lire, racontés par M. P.-F. Vallotton, et qui reprennent toute leur actualité dans ce moment, où, d'après les récits des journaux, des loups et des sangliers, chassés des hautes régions du Jura par les rrigueurs de l'hiver, descendent dans la plaine, et rôdent autour des habitations pour y chercher quelque proie. — Mais revenons à Vallorbes.

« Dès qu'un loup a dévoré une pièce de bétail, ou simplement marqué l'empreinte de ses pieds dans la neige, la grande nouvelle est apportée au *capitaine*, qui ordonne la convocation des chasseurs. De jeunes volontaires — il n'en manque jamais — parcourront alors les rues du village en sonnant du cornet et en criant de toute la force de leurs poumons : « A la chasse du loup, à la chasse du loup ! » Ces mots ont le privilège d'électriser les Vallorbiers. La plupart abandonnent leurs travaux, chaussent promptement leurs meilleures souliers, empochent un morceau de pain, saisissent leurs armes et se dirigent au lieu du rendez-vous. Là arrivent successivement des hommes portant des fusils ou des carabinettes ; des vieillards, des jeunes gens et des enfants, munis de gros bâtons, de cornets et de crêcelles.

La troupe s'organise bientôt. A droite, se mettent les tireurs par dizaines, chacune sous la conduite d'un homme entendu ; à gauche, les traqueurs, également groupés sous des dizeniers placés au milieu pour meilleure surveillance. Dès que le capitaine a dit : « Partons ! » la foule, auparavant tumultueuse, observe le plus grand calme. On ne parle plus, on chuchote et toujours plus bas, toujours plus rarement, à mesure qu'on s'approche du gîte supposé.

Ce repaire, on l'enserre silencieusement d'un immense cercle de chasseurs. Là-bas, dans des fourrés, des défilés, derrière de gros arbres, les tireurs sont en arrêt avec leurs armes garnies d'une triple charge ; ici, les jeunes traqueurs brûlent d'impa-

tience en attendant l'ordre d'avancer. Lorsque chacun est à sa place, le signal est donné.

Soudain une immense clamour retentit dans la forêt auparavant solitaire ; les cris, les sifflets, le son du cornet, le bruit strident de la crêcelle, produisent un vacarme épouvantable, qui réveille les multiples échos de la montagne. C'est à en être assourdi ! Si le loup est dans la *battue*, effrayé de ce qu'il entend, il se dirige du côté opposé, où les tireurs anxieux l'attendent. Dès qu'il est à leur portée, la fusillade commence et fait pleuvoir une grêle de balles sur lui. Si la bête tombe mortellement blessée, des cris de joie l'annoncent au loin, et, de toutes parts, les acteurs de la chasse accourent ivres de bonheur. Lorsque la première battue n'a pas eu de succès, on en fait une seconde, et parfois une troisième. En 1838, nous ne réussimes qu'à la seconde dans le Risoux.

Quand les chasseurs ont trouvé « buisson creux », ou sont bredouilles, ils rentrent silencieusement et sont penauds. En cas de succès, leur retour à Vallorbes est celui d'un cortège triomphal. En tête, est le loup lié à une perche que portent deux hommes tout glorieux de ce fardeau ; il est immédiatement suivi du *roi* qui l'a tué et de la *justice* ; puis viennent les *relais* et les *traqueurs*, rangés deux à deux. Des cris, des fanfares et des décharges de mousqueterie annoncent de loin la joyeuse nouvelle au village. Ici, la musique se prépare, tout le monde sort des maisons pour accueillir les joyeux chasseurs de vivats empressés.

Le soir, tout Vallorbes célèbre une fête dont les burlesques incidents égayeraient certainement un Anglais affligé du spleen. D'abord, on mise le loup, dont la peau empaillée sera promenée en hiver dans tous les environs par le quêteur qui, dans ses récits, n'oubliera aucun incident de la glorieuse journée. Ensuite ont lieu la *passation* et le *jugement*.

Pour devenir sociétaire de l'antique compagnie, il faut s'être aidé à tuer un loup. Les nombreux novices s'appellent *passereaux*. En présence du roi, du *châtelain* et de ses dix *justiciers*, chacun d'eux doit monter sur un tabouret. A sa droite se trouve le *prévôt* avec sa chaîne ; à sa gauche, le *bouffon*, muni d'un torchon et d'une chandelle. Le *prévôt* lui verse un verre de vin qu'il lui conseille de boire « à la santé des bons chasseurs qui ont tué le loup », tandis que le *bouffon* lui recommande de boire « à la santé du loup ». Si le récipiendaire écoute la recommandation plutôt que le conseil, il est immé-

diatement enchaîné, pour être jugé plus tard. S'il croit le conseil et méprise la recommandation, le bouffon se venge en lui versant du suif fondu dans son verre, et en le torchonnant de son mieux, aux bruyants applaudissements de l'audience, avec de la suie graissée ! Placé ainsi entre Charybde et Scylla, le novice doit avaler d'un trait sa boisson assaisonnée ; s'il y réussit, il est considéré comme un bon membre effectif de la Société *vallorbière contre les bêtes fâvues* !

Voici venir le *jugement*. Malheur à ceux qui ont parlé quand il fallait se taire, déserté leur poste ou mal tiré ! Ils sont impitoyablement condamnés, non seulement à jeûner le vin, mais encore à boire 4, 6, 8, 10 ou 12 verres d'eau, liquide dont on fait une prodigieuse consommation, vu le nombre des coupables. Heureusement que l'Orbe n'est pas loin !

Les réjouissances se prolongent et la nuit se passe à rire, causer, chanter, manger et boire.... Et il y a de quoi, car n'a-t-on pas l'allocation de l'Etat, le subside de la commune et la finance des passe-reaux ?.... qu'il faut liquider séance tenante !

Le loup disparaissant de plus en plus du Jura, l'antique institution ne vivra bientôt plus que dans le souvenir des vieillards.

Décidément, nos chers voisins de France connaissent de mieux en mieux notre pays. Dans les nombreuses discussions soulevées à l'occasion de l'assassinat du préfet de l'Eure, la *Lanterne*, de Paris, publie un article intitulé : *La sécurité des voyageurs en chemin de fer*, dans lequel nous glanons cet alinéa :

« Le seul moyen pratique de protéger les voyageurs, est d'établir une surveillance continue à l'intérieur des trains. Pour cela, il faut des wagons traversés par un couloir longitudinal, et communiquant d'un bout du train à l'autre par leurs plate-formes d'avant et d'arrière. Sur les lignes qui possèdent ce matériel, un ou plusieurs conducteurs circulent constamment d'un bout à l'autre du train. En Suisse, par exemple, ce sont eux qui distribuent les billets ; le voyageur monte directement dans le train, sans passer par aucun guichet, et, après chaque station, le conducteur fait sa revue et reçoit le prix des places. »

#### Rapidité des communications.

Franklin raconte dans ses *Mémoires* que, lors du voyage qu'il fit en Angleterre par ordre de l'Assemblée américaine, il mit un mois pour aller de New-York à l'entrée de la Manche ; aujourd'hui, le même espace est franchi en moins de dix jours. Veut-on mieux connaître la progression de la rapidité des transactions ? Lors de l'enquête ouverte à la Chambre des députés de France sur la situation des ouvriers de l'industrie, un négociant dit : « J'ai eu pendant plusieurs années une maison au Havre, une autre à la Nouvelle-Orléans. Je vendais mon coton au Havre avant midi. Je télégraphiais à la Nouvelle-Orléans. Eu égard à la situation géographique, ma dépêche arrivait le matin à l'ouverture du marché américain ; un nouveau stock de coton

était acheté ayant neuf heures ; on m'avisaient et je pouvais revendre le même jour au Havre. »

**Récréations du dimanche.** — Étant données les quatre quatrièmes majeures d'un jeu de cartes, les disposer dans un carré de 16 cases de façon que, dans chaque bande horizontale, verticale et diagonale, on trouve, dans un ordre quelconque, un *as*, un *roi*, une *dame* et un *valet*, et en même temps un *cœur*, un *carreau* et un *pique*. C'est là un joli jeu de patience pour ceux qui ont le goût de ce genre de distractions.

#### 5. La vilvie melice dào canton dè Vaud.

Après ti cllião sordà, lo dépou lài passavè ;  
Et devant lo bureau, quand lo comis criavè,  
Cllião valottets vgnont sè férè recrutà,  
Et tsaquè capitaine, à son tor, choisessa.  
Cé qu'avai lo premi lo drâi dè préférence,  
Po poâi férè son choix, avâi la maniance  
D'on lité dè plafond qu'avai pè lo coutset  
Ein travai, coum'on F, on autre petit bet;  
Et à ti lè valets dotâ pè la natoura  
D'on coo drâi, grand, bin fé, lào mettai la mésoura,  
Et se lo bet d'amont lào tapavè lo front  
Quand la fasai veri, lo gaillâ étai bon  
Por étre grenadier; mà se lo bet passavè  
Sein crotsi, adieu Dian ! on ne lo recrutavè  
Ni dein lè grenadiers, ni dein lè vortigeu,  
Kâ cé qu'avai lo choix, après, po lè chasseu,  
Lè volliavè petits, galés, vi què dâi diablio  
Et po sa compagni, lè faillai ti seimblablio ;  
Et quand l'avai choisi, lo restant étai prâi  
Po la *duê* et la *quattro*, ào la *ienu'* et la *trâi* ;  
A mein que s'ein trovai dâi campins, dâi malâdo,  
Dâi pî pliats, dâi sordiaux et autre camerâdo,  
Bornicans, mau-venus, pourrâs dzeins dè malheu  
Qu'etiont ti affrantsi, bin soveint, maugrà leu.

Quand lo recrutément étai fé, cllia jeunesse,  
Que ne sè cheintai pas, sè mettai ein cupesse ;  
Lâi faillai tot d'abord on riban ào tsapi :  
Rodzo, dzauno, verd, bliu, suivant la compagni ;  
Et dein on cabaret, po férè cognessance  
Dè sè novés z'amis, faillai férè bombance.

Por étre recrutâ dein la cavaléri,  
Lo génie, lo trein, ào bin l'artilleri,  
Sè faillai preseintâ devant cllião spécialès ;  
Tandi que lo luron qu'avai lo goût dâi bâllès  
Et dâi carabiniers, dévai férè l'essai,  
Et su dize-houti coups, faillai que cé valet  
Ein mettè doze ein cibe à défaut dè la brotse  
Po poâi étre reçu sordâ de la maillotse.

#### V

Lo grand dzo dâi troupiers tot balameint s'approustre  
Yò tsacon dâi quittâ hotô, vegne, tsamp, oûtse  
Por allâ bravameint, ào rappet dào tambou  
Et ein granta teniâ, l'abressâ su lo dou,  
Djeindrâ sa compagni po la *granta revua*.  
Et lài faut pas traci la borsetta vouâisua,